

COMPTE RENDU

SEANCE DU 26 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-six à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vry, convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Etaiet présents : MAST Dominique, GHIZZO Frédéric, AMBROSETTI Jessica, KELSEN Alan, DUBOIS Nathalie, BONNET Julie, ALBRECHT Cindy, MELY Arthur, SCHMITT Jean-Dominique, RUPPERT Virginie, LOSSON Michaël, PERREIN Alain, et HOFFMANN Fabienne et MARTIN Christopher.

Etait absent : BIBET Laurent, excusé.

Monsieur GHIZZO Frédéric a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

1-MATEC – POTEAUX INCENDIE- ETUDE ECLAIRAGE

Après exposé du Maire et lecture des documents du courrier MATEC et diverses questions des membres présent, le conseil municipal décide de demander plus d'information sur le contrôle des poteaux d'incendie.

Suite aux récentes et récurrentes pannes sur l'éclairage public le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à demander une étude à MATEC.

2- ACHAT TERRAIN RIEWER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité autorise le Maire et le Premier Adjoint a réalisé un acte administratif pour l'achat à l'euro symbolique de la parcelle n°101 à Gondreville à la Famille RIEWER.

3 -ACHAT ORDINATEUR

L'ordinateur est finalement réparable pas de vote pour ce point.

4- PAYFIP

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1611-5-1 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives, notamment son article 9 ;

Vu le décret n°2018-689 du 1^{er} août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à dispositions des usagers un service de paiement en ligne ;

Considérant l'obligation de toutes les collectivités de proposer une offre de paiement dématérialisé pour le règlement des factures à l'horizon 2022 ;

Considérant que cette offre de paiement dématérialisé implique une adhésion au dispositif PAYFIP, service de paiement en ligne par carte bancaire ou par prélèvement et la signature d'une convention d'adhésion avec la DGFIP ;

Le conseil municipal vote pour l'adhésion au dispositif PAYFIP et autorise le Maire à signer les documents nécessaires pour ce faire.

Les frais de paiements par carte bancaire seront supportés par la collectivité. Le paiement par prélèvement n'est pas facturé.

5- ISOLATION MAIRIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à signer le devis d'un montant de 1 473.90 euros TTC de la société France Solar concernant l'isolation des tuyaux de chauffage (calorifugeage) à la cave de la mairie.

6- ADHESION CAUE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer à la CAUE, gratuitement en tant qu'adhérent MATEC.

7- CLECT

Vu la loi LOM publiée au Journal officiel le 26/12/2019,

Vu l'article 32 de la LOI n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à proximité de l'action publique,

Vu la possibilité de prise de compétence mobilité par l'EPCI de rattachement,

Vu le principe de subsidiarité,

Considérant que la commune pourrait être impactée,

Considérant qu'il apparait nécessaire de connaître le périmètre du transfert de la compétence,

Considérant qu'il apparait nécessaire d'avoir connaissance de l'impact financiers des charges transférées et des charges qui pourraient peser à court, moyen et long terme sur l'intercommunalité ;

Le conseil municipal sollicite l'intervention de la CLECT afin de produire un rapport prospectif permettant de décider en toute connaissance de cause.

8-FERMAGES

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de résilier les Baux de Fermages en cours avec Monsieur Gérard GEBELIN.

La nouvelle attribution sera délibérée lors d'un prochain conseil municipal.

9- DEMANDE D'INDULGENCE P.L.U

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à la majorité, d'accorder une indulgence concernant la mise en place d'un mur de clôture de terrain par les époux ALIZIER au 19 Clos des vignes.

1 Contre - 6 Abstentions - 7 Pour

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h17.

Le Maire,

Dominique MAST